

major tous les projets de construction, pour s'assurer de tout changement survenu ou probable de la situation, afin d'éliminer ou de modifier telle ou telle entreprise, et de réduire les frais.

M. GREEN: Combien de ces dépenses en immobilisations s'effectueront outre-mer?

L'hon. M. RALSTON: Je préfère communiquer privément le chiffre à l'honorable député.

M. GREEN: Le pourcentage est-il élevé?

L'hon. M. RALSTON: Cela représente une somme de quelques millions de dollars.

M. GREEN: La marine demande une somme de plus de \$36,500,000 pour des frais de construction, et l'aviation quelque \$93,500,000 pour la même fin. C'est une somme énorme.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député a mentionné la quantité énorme de bois et de matériaux requis...

M. GREEN: Et de main-d'œuvre.

L'hon. M. RALSTON: ...et de main-d'œuvre. Personne ne le comprend mieux que nous, les dirigeants des services. Il y a un comité général des priorités qui examine les projets des divers services et s'efforce d'établir un ordre de priorité de nature à assurer l'exécution des entreprises les plus urgentes d'abord, appliquant ce principe au ministère des Munitions et approvisionnements. Les sous-ministres confèrent sans cesse avec les régisseurs du bois et d'autres matières premières pour assurer l'accomplissement des choses les plus importantes en premier lieu. Nous ne nous faisons pas illusion sur la rareté des matériaux ou la nécessité de leur conservation.

M. BENICE: Je me préoccupe aussi de la question mentionnée par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). Le ministre a d'abord déclaré que le ministère intéressé s'occupe de ces diverses questions. Par exemple, si le ministère de la Défense nationale a besoin d'un bâtiment, ce département est le seul qui s'occupe de l'acquisition de ce bâtiment. C'est du moins ainsi que j'ai interprété ses paroles. Je voudrais savoir comment on a étudié la situation, étant donné qu'on peut trouver des locaux au lieu d'en construire, en vue d'épargner les matériaux essentiels. Par exemple, le ministère a-t-il quelqu'un qui puisse étudier la situation à Ottawa et déterminer si un certain bâtiment d'une certaine rue peut ou non être utilisé, ce qui éviterait la nécessité de construire un nouveau bâtiment temporaire? En outre, le département est-il prêt à subir certains inconvénients

pour ne pas avoir à construire un nouveau bâtiment et épargner ainsi des matériaux et de la main-d'œuvre?

Je voudrais savoir quelle est la politique générale du département en ce qui concerne l'achat et la location d'immeubles. Je constate, par exemple, dans certains états communiqués à la Chambre, que le ministère de la Défense nationale a acheté à Ottawa des propriétés pour une somme considérable. Je borne mes remarques à l'armée et ne m'occupe pas de la marine ni de l'aviation. Voici quelques-uns des immeubles achetés: l'Ottawa Ladies' College, \$225,000; les immeubles Woods et Canadian, \$680,000; les appartements Aylmer, \$321,000; l'immeuble Bate et les appartements Truro, \$233,000. Je voudrais savoir quelle est la politique du département relativement à de tels achats. A-t-il songé d'abord à s'enquérir de la possibilité de louer ces immeubles? A-t-il décidé qu'il vaut mieux louer qu'acheter et a-t-il étudié la question de savoir si ces immeubles pouvaient être utilisés après la guerre. Autrement dit, à quoi le département songe-t-il en acquérant ces immeubles? Selon un rapport communiqué à la Chambre, aucun immeuble n'a été acheté en Saskatchewan; mais dans plusieurs autres provinces, des édifices ont été achetés et en nombre considérable, dans certains cas.

L'hon. M. RALSTON: Dans quelle province n'a-t-on pas acheté d'édifices?

M. BENICE: En Saskatchewan. Il me vient à l'esprit qu'à Regina il y a un édifice connu sous le nom de Westman Chambers et qui est loué à raison de \$20,000 par année. L'évaluation du terrain et des édifices est de \$80,390. A quoi songeait le ministère lorsqu'il a loué cet édifice, au lieu de l'acheter? Ensuite, à quoi songeait-il lorsqu'il a acheté divers édifices à Ottawa, au lieu d'essayer de s'entendre sur le prix d'un loyer?

L'hon. M. RALSTON: Règle générale, l'idée est d'utiliser l'édifice plutôt que d'y placer de l'argent. C'est là le principe général. Mais on déroge à ce principe pour diverses raisons. Tout d'abord, lorsque nous louons un édifice, nous devons généralement le rénover ou le transformer en bureaux. Dans ce cas, nous devons nous engager, à l'échéance du loyer, à remettre cet édifice dans son état premier. C'est pourquoi, nous avons constaté que le régime des loyers est tellement coûteux qu'il n'est pas économiquement de louer les édifices dans de telles circonstances, mais qu'il est préférable de les acheter. Naturellement, je parle d'un édifice qui sera utilisé après la guerre. Plus d'une fois, nous avons été tentés de nous servir de notre pouvoir d'expropriation pour un temps limité, soit deux, trois ou quatre ans, plutôt que d'acheter l'édifice. Dans cha-